



Licenciement après un an d'absence après une année sabbatique

Par **Cecile96**, le 13/11/2013 à 07:50

Bonjour ,

Je voudrais savoir si après un an d'absence, mon employeur vient me licencier, entre temps j'ai travaillé ailleurs mais j'ai démissionné par la suite .

Ma question aurai-je droit à l'allocation chômage ?

Par **moisse**, le 13/11/2013 à 09:03

Bonjour,

Je suppose que vous avez évoqué une absence de 11 mois, durée maximale du congé sabbatique.

Si au retour vous êtes licencié, il s'agit bien d'une perte involontaire d'emploi, ce qui rend éligible aux allocations de retour à l'emploi (ARE ou chômage).